

CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du 19 Décembre 2008

Commission n° 5 - Education, Jeunesse et Sports, Affaires Internationales

Commission n° 7 - Finances

DIRECTION DES SPORTS ET DE LA JEUNESSE

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL N° 5/09

OBJET : Equipements sportifs, socio-éducatifs et polyvalents sportifs : prorogations de validité de notifications de subventions.

- Cantons : Rebais, Rozay-en-Brie.

RÉSUMÉ : Ce rapport présente deux prorogations de validité de notification de subventions départementales.
--

Lors de sa séance du 28 janvier 2008, notre Assemblée a approuvé un nouveau cadre de référence pour sa politique en faveur des équipements sportifs, socio-éducatifs et polyvalents sportifs.

La procédure administrative d'attribution des subventions des équipements sportifs a été revue dans son ensemble et notamment le délai de validité des subventions.

En effet, celui-ci est dorénavant porté à trois ans, à compter de la date de notification.

Dans le cas de travaux non achevés à l'issue de cette période, la subvention sera écartée à hauteur du pourcentage des travaux réalisés, ou rendue caduque si les travaux n'ont pas débuté dans ce délai de trois ans.

Ce rapport vous présente deux prorogations de validité de notifications de subventions d'investissement, accordées antérieurement à 2008. Pour rappel, le délai de réalisation global était de 2 ans, à compter de la date de notification.

Deux collectivités sollicitent une prorogation du délai de validité de leur notification de subvention. Il s'agit des communes de Les Chapelles-Bourbon, (canton de Rozay-en-Brie) et de Sablonnières (canton de Rebais).

Ces deux maîtres d'ouvrage n'ont pu réaliser, pour diverses raisons, les travaux dans les délais impartis.

- Les Chapelles-Bourbon : la commune a bénéficié d'une subvention à hauteur de 91 500 € pour l'aménagement d'une salle polyvalente. Cette subvention a été notifiée le 22 septembre 2006 sous le n° 06 DEJS 030.

M. le Maire nous informe que les travaux ont débuté en mars 2008 après une longue et difficile étude des dossiers architecturaux et financiers.

Un acompte de 50 % de la subvention a été versé en 2008 correspondant à 50 % des travaux réalisés et payés. Je vous propose de proroger d'un an la validité de ladite notification pour permettre l'achèvement de cet équipement socio-éducatif.

- Sablonnières : la commune a bénéficié d'une subvention à hauteur de 91 500 € pour des travaux d'aménagement d'un foyer polyvalent de loisirs. Cette subvention a été notifiée le 22 septembre 2006 sous le n° 06 DEJS 038.

M. le maire nous informe que les travaux ont démarré mais qu'en raison d'aléas indépendants de sa volonté, ils ne seront pas réalisés dans les délais prescrits. Compte-tenu de ce qui précède, je vous propose de proroger de dix huit mois la validité de ladite notification pour permettre la réalisation de cet équipement socio-éducatif.

En conclusion, je vous propose d'approuver les deux prorogations de validité de subventions.

Le Président du Conseil général,

Vincent ÉBLÉ

Dossier n° 5/09 des rapports soumis à la commission
n° 5 - Education, Jeunesse et Sports, Affaires Internationales

Rapporteurs : M. BONTOUX
Commission n° 5 - Education, Jeunesse et Sports, Affaires Internationales

M. BALLOT
Commission n° 7 - Finances

Séance du 19 Décembre 2008

OBJET : Equipements sportifs, socio-éducatifs et polyvalents sportifs : prorogations de validité de notifications de subventions.

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE,

Vu le rapport du Président du Conseil général,

Vu l'avis de la Commission n° 5 - Education, Jeunesse et Sports, Affaires Internationales,

Vu l'avis de la Commission n° 7 - Finances,

DECIDE

De proroger la validité des deux notifications des subventions suivantes :

- d'un an la validité de subvention départementale n° 06 DEJS 030 du 22 septembre 2006 à la commune de Les Chapelles-Bourbon pour l'aménagement d'une salle polyvalente. Les travaux devront être achevés avant le 22 septembre 2009.

- de dix huit mois la validité de subvention départementale n° 06 DEJS 038 du 22 septembre 2006 à la commune de Sablonnières pour des travaux d'aménagement d'un foyer polyvalent de loisirs. Les travaux devront être achevés avant 22 mars 2010.

LE PRÉSIDENT,

V. ÉBLÉ

